

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-071

### PERSONNEL

#### Création de poste – suppression de poste

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe que suite au départ à la retraite d'un agent de service polyvalent de l'école de Kernevez, il convient de supprimer un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet et de créer un poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (30 heures).

# DÉLIBÉRATIONS 2021-354

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109071-DE

Vu l'avis du Comité Technique,

Il est proposé à l'assemblée :

**. de supprimer le poste suivant suite au départ à la retraite de l'agent :**

. Un poste d'Adjoint technique territorial à temps complet.

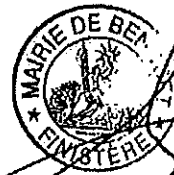
**. de créer le poste suivant (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021) :**

. Un poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – 30 heures.

**. d'inscrire les crédits correspondant au Budget de la commune de Bénodet.**

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUETT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-072

### PERSONNEL

#### Recensement de la population – désignation d'un coordonnateur d'enquête

Une opération de recensement général de la population de la commune de Bénodet, se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

A cet effet, il convient de nommer un coordonnateur communal de l'enquête de recensement. Ce coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE pendant le recensement.

L'agent est chargé de mettre en place la logistique nécessaire à l'opération, organise la formation, l'encadrement et le suivi. Pour ce faire, il reçoit une formation de l'INSEE.

Il est proposé de nommer monsieur Stéphane PAPIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

# DÉLIBÉRATIONS 2021 - 356

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109072-DE

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations de recensement,

Le Conseil Municipal est invité à :

. DESIGNER Monsieur Stéphane PAPIN (agent de la collectivité), coordonnateur d'enquête ;

. ATTRIBUER au coordonnateur une augmentation ponctuelle de son régime indemnitaire, correspondant à l'exercice de sa nouvelle responsabilité.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 septembre 2021

Christian PENNANECH

Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-073

### PERSONNEL

#### Recensement de la population 2022 – Recrutement des agents recenseurs – Fixation de la rémunération

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune va réaliser, avec le concours de l'Insee, le recensement de la population du jeudi 20 janvier 2022 au samedi 19 février 2022.

Il convient de créer 11 emplois temporaires d'agent recenseur. Les agents seront rémunérés à la tâche, c'est-à-dire en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses recensés.

Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'Insee, seront rémunérées. La rémunération intégrera également pour chaque agent un forfait déplacement.

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

2021-358

ID : 029-212900062-20210924-202109073-DE

Il est proposé les montants suivants :

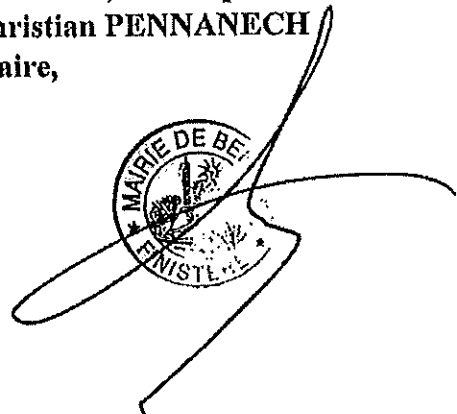
- 1 € (net) par feuille de logement remplie ;
- 1,80 € (net) par bulletin individuel rempli ;
- 7 € (net) par dossier collectif rempli ;
- 0,30 € (net) par fiche de logement non enquêté remplie ;
- un forfait de 100 € pour les districts urbains ;
- un forfait de 150 € pour les districts ruraux ;
- 70 € pour chaque séance de formation organisée par l'Insee ;
- 75 € pour la journée de repérage ;
- 50 € pour la journée de préparation de boitage ;
- une prime de bonne collecte sera attribuée :  
de 150 € si le retour est compris entre 70 % et 80 %  
de 300 € si le retour est supérieur à 80 %.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer afin de :

- CREER 11 emplois temporaires d'agent recenseur ;
- RETRIBUER les agents recenseurs suivant les montants exposés ci-dessus ;
- PREVOIR la dépense au budget.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUETT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-074

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de rapporter la délibération n° 2020-05-017 en date du 28 mai 2020, ayant le même objet.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire, un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal est invité à confier à monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

# DÉLIBÉRATION 2021 360

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109074-DE

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2° De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;



# DÉLIBÉRATION N° 2021-361

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109074-DE

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 ;

Au titre de cette délégation, le Maire pourra exercer la compétence sur l'ensemble des secteurs suivants :

- zones urbaines : zones U,
- zones d'urbanisation future : zones AU,
- plans d'aménagement de zone approuvée des zones d'aménagement concerté ;

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice, de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et d'intervenir en justice dans toutes les actions où les intérêts de la commune sont concernés, et cela devant toutes les juridictions, administratives, judiciaires, pénales, prud'hommales. Cette autorisation couvre les litiges de première instance, d'appel et de cassation, dépôts de plainte et constitution de partie civile aux fins de défendre les intérêts de la commune, de ses agents et représentants.

Pour les actions en justice, le périmètre de la délégation est défini comme suit :

- en défense : toutes actions en justice, au fond ou en référé, devant tous types de juridictions ;
- en demande : toutes les actions ou recours au fond, en première instance et en appel, devant les juridictions administratives, civiles ou pénales, ainsi que toutes les actions en référés, devant ces juridictions (notamment, référé conservatoire.....).

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 20 000 € ;

17° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150.000 € ;

20° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

# DÉLIBÉRATION 2021-362

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109074-DE

21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

22° De procéder, au dépôt des demandes de permis de construire, de déclaration préalable, de permis d'aménager, de permis de démolir ou autorisation de travaux au nom de la commune, pour les opérations inscrites au budget et, dans les cas où des études d'APD sont prévues, pour lesquelles le conseil municipal aura approuvé lesdites études.

Les délégations consenties en application du 2° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

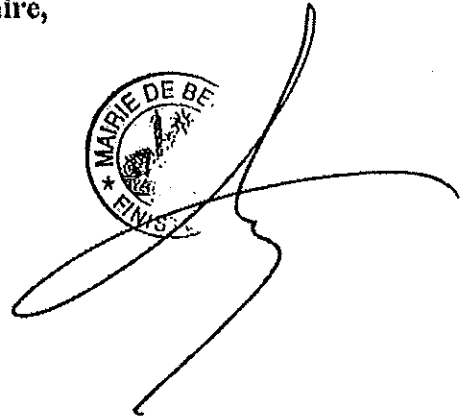
**Décision du Conseil Municipal : Adopté par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE, (Madame Morgane JAN, Monsieur Loïc AUDO), 5 ABSTENTIONS (Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY).**

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 septembre 2021

Christian PENNANECH

Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-075

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Convention-cadre d'assistance juridique et de représentation en justice

Le Conseil Municipal est informé qu'il est opportun de signer une convention-cadre d'assistance juridique et de représentation en justice (jointe à la présente délibération) avec la SELARL ARES, le Papyrus, 29 rue de Lorient – CS 64329 – 35043 RENNES cedex.

Cette convention régira les relations de ce cabinet d'avocats avec la commune de Bénodet en matière de contentieux et de conseil juridique.

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

2021-364  
28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109075-DE

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention
- PREVOIR les crédits nécessaires au budget.

**Décision du Conseil Municipal : Adopté par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS**  
**(Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY).**

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 septembre 2021

Christian PENNANECH

Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-076

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Convention relative à la participation financière et technique de la commune de Bénodet aux dépenses de fonctionnement et d'entretien d'une aide à la navigation – Cale Saint-Thomas

Par courrier en date du 7 août 2021, la subdivision des Phares et Balises de Lorient (antenne de Concarneau) a adressé, pour signature, un projet de convention ayant pour objet de définir la prise en charge et la répartition du financement des dépenses d'entretien des aides à la navigation maritime (ANM) constituant le balisage de l'accès à la cale Saint-Thomas.

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 28/09/2021  
Reçu en préfecture le 28/09/2021  
Affiché le 28 SEP. 2021  
3021-373  
ID : 029-212900062-20210924-202109076321-DE

Il est rappelé que ce balisage présente un intérêt général et doit, répondre aux critères de fonctionnement applicables à l'ensemble du balisage des côtes françaises en accord avec les règles internationales.

Cette garantie de bon fonctionnement, ajoutée à la nécessité de cohérence avec les règles du balisage maritime international, impose qu'il fasse l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier.

Ceci a été déjà fait dans le cadre d'une convention signée le 15 septembre 2009 (arrivée à échéance), entre le Préfet du Finistère et la Mairie de Bénodet, visant à la prise en charge des dépenses d'exploitation et d'entretien engagées par le service chargé des missions de signalisation maritime.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer le projet de convention joint à la présente délibération stipulant que la commune de Bénodet s'engage à verser chaque année, à la Direction Internationale de la Mer Nord-Atlantique – Manche-Ouest, la somme évaluée forfaitairement à 405 € (base année 2020), révisée annuellement.

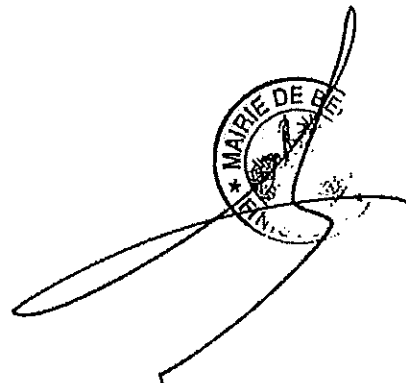
La convention sera conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération
- INSCRIRE les crédits correspondant au budget du Port de plaisance.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-077

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2021 – juillet 2024

Un projet de convention devant intervenir entre la commune de Bénodet et le Département du Finistère, concernant le financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2021 à juillet 2024, a été adressé en Mairie de Bénodet.

Le Conseil Départemental et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale souhaitent, que les jeunes finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue, puissent bénéficier d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

# DÉLIBÉRATIONS 2021-380

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-21290062-20210924-202109077-DE

Le projet de convention propose que la commune de Bénodet contribue au financement en versant une participation financière au Département (cf modalités détaillées à l'article 3).

Le Conseil Municipal est invité à :

- AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération
- INSCRIRE les crédits correspondant au budget de la commune.

**Décision du Conseil Municipal : adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,





# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28 SEP. 2021

ID : 029-212900062-20210924-202109078-DE

2021-386

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-078

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Concession GRDF – compte-rendu annuel 2020

Le compte-rendu annuel des activités réalisées par le concessionnaire GRDF au titre de l'année 2020 a été adressé en Mairie le 2 septembre 2021.

Il est précisé que ce document a été transmis pour examen à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Convocation en date du 17 septembre 2021.

Le vendredi 24 septembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit-heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Stéphane LOZACHMEUR, Madame Sylvie BOURHIS, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Jean-Michel COUVREUR, Monsieur Loïc AUDO, Madame Annie RANNOU, Monsieur Michel DONNARD, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Monsieur Alain FOLGOAS, Madame Véronique IRIS, Madame Hélène LE QUINQUIS, Monsieur Jean-François QUENET (est arrivé à 18 H 30 et a pris part aux votes des délibérations à partir de la délibération n° 9 « Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer les agents (fonctionnaires ou contractuels) momentanément absents »), Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Madame Morgane JAN, Monsieur Mathieu CHUTO, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Claude MARTEL, Madame Astrid GAUGAIN, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Madame Sylvie BOURHIS a été nommée secrétaire de séance.

2021-09-079

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Rapport d'activité 2020 du SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère)

Le rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère a été adressé en mairie, le 3 septembre 2020.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, communication de ce document a été faite à l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Pour copie conforme  
En Mairie, le 27 septembre 2021  
Christian PENNANECH  
Maire,